

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	39

N° 111/2017

OBJET : Mise en place d'autorisations de programme et d'ouvertures de crédits de paiement sur le budget principal 2017

L'an deux mille dix-sept et le 13 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 04 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Thierry BONCOURRE, Joël CAZAJUS, Jean DELCASSE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Madame Nadine BARRE donne procuration à Madame Sylvie BOUTILLIER, Monsieur Jean-Pierre BASTIANI à Madame Joëlle TEISSIER, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Serge DEMANGE à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Anne FIGUEROA à Monsieur Alain RIVELLA, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Monsieur René MARCHAND, Monsieur François NOWAK à Madame Hélène JOACHIM.

ABSENTS EXCUSES : Madame Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Messieurs Pierre-Yves CAILLAT et Bertrand COURET.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Serge MARQUIER, René PACHER et Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadia ESTANG a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances expose aux membres de l'assemblée les deux propositions d'autorisation de programme et d'ouverture de crédits de paiement à réaliser sur la période 2017-2020 :

- AP/CP n°1 : construction de 3 déchetteries sur le territoire : à Cintegabelle, à Auterive et au nord du territoire, pour un montant global de 4 200 000.00 €,

- AP/CP n°2 : construction d'un système de colonnes enterrées pour l'optimisation de la collecte, pour un montant global de 2 818 000.00 €.

Monsieur le Vice-Président indique que la mise en place d'une autorisation de programme et d'une ouverture de crédit de paiement permet à la communauté de communes, d'une part, de ne pas faire

supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle compte tenu de son coût important, et d'autre part de planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier, organisationnel et logistique.

Il précise que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement de l'investissement, et les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée d'ouvrir les autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants :

AP/CP n°1 : Déchetteries

MONTANT DU PROGRAMME	PREVISIONNEL CREDITS DE PAIEMENT					TOTAL
	2017	2018	2019	2020		
4 200 000,00 €	Construction déchetterie de Cintegabelle	844 260,00 €				844 260,00 €
	Construction déchetterie Auterive	160 000,00 €	1 188 350,00 €	1 188 350,00 €		2 536 700,00 €
	Construction déchetterie Nord du territoire				819 040,00 €	819 040,00 €
	TOTAL	1 004 260,00 €	1 188 350,00 €	1 188 350,00 €	819 040,00 €	4 200 000 €

AP/CP n°2 : Optimisation de collecte - colonnes enterrées

MONTANT DU PROGRAMME	PREVISIONNEL CREDITS DE PAIEMENT				TOTAL
	2017	2018	2019	2020	
2 818 000,00 €	30 000,00 €	772 000,00 €	672 000,00 €	1 344 000,00 €	2 818 000,00 €
	30 000,00 €	772 000,00 €	672 000,00 €	1 344 000,00 €	2 818 000,00 €

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

DECIDE l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses pour ces opérations à hauteur des autorisations de programme et crédits de paiement détaillés dans le tableau ci-dessus,

PRECISE que les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget principal 2017.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS